Province de Québec Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

À une session extraordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le mercredi 20 février 2020, à 19h00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame Mélissa Lord Monsieur Gilles Pelletier Monsieur Roberto Pelletier Monsieur Gilles Dumont

Conseillers Absents : Patrick Beaulieu et Frédéric Beaulieu

Monsieur Michael Marmen, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent à cette réunion.

Note: Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9029

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gilles Pelletier, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption de la Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION NUMÉRO 01-20-9030

4. RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Lors d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, tenue le 20 février 2020, il est proposé par Mélissa Lord et appuyé par Roberto Pelletier :

- **QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! autorise la présentation du projet de l'*Aménagement d'une piste de BMX* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs ayant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! désigne monsieur Michael Marmen, Directeur général et secrétaire trésorier par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
----	----------------------

Mairesse	Secrétaire-trésorier	
L'ordre étant épuisé, l'assemblée est levée à	à 19h40 pm.	
LEVEE DE L'ASSEMBLEE		